



# ***Travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond***

***Avenant n°2 au marché F20008***

## ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n°xxxxxx du Bureau du xx/xx/xxxx,

## ET D'AUTRE PART

L'entreprise ALBERT ET RATTIN, située ZA Chemin du Chanay - 73190 Saint Baldoph, représentée par M. Luc TOURNIAIRE, gérant,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 12/02/2020 à l'entreprise ALBERT ET RATTIN a pour objet la réalisation des travaux relatifs au lot n°7 « Isolation – Finitions - Plafond » de l'opération de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry.

L'avenant n°1, d'un montant de 38 763.64 € HT soit une augmentation de 15.82 % du montant du marché, a été notifié le 08/02/2021 et avait pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier :

- FTM n°12 : doublage vertical et peinture de la circulation vers les vestiaires scolaires (devis n°11620aV2)  
3 665.70 €HT
- FTM n°18 : création d'une joue en toile tendue pour passage de gaine de ventilation dans la halle bassin (devis n°11620dV2)  
12 530.94 €HT
- FTM n°25 : ajout d'un coloris supplémentaire pour marquer les lignes d'eau en plafond du grand bassin (devis n°11620f)  
2 876.16 €HT
- FTM n°26 : Encoffrement gaine de ventilation hall d'entrée (devis n°11620c), encoffrement gaine de ventilation halle bassin (devis n°11620e), encoffrement gaine de ventilation vestiaires PMR (devis n°11620h), adaptation altimétrie plafond et grilles de ventilation dans la halle bassin (devis n°11620e)  
19 690.84 €HT

### ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier, qui ont fait l'objet de prix nouveaux :

- FTM n°35 : Suppression de caisson d'habillage, suppression de joues en retombées (devis n°11620iV2), doublage toute hauteur entre sanitaires et bureaux (devis n°11620k), encoffrement gaine et rebouchage (devis n°11620l), démolition cloison entre bureaux, habillage de châssis (devis n°11620q),  
- 5 457.09 €HT
- FTM n°40 : doublage cloison existante vitrée dans bureaux R+2 (devis n°11620m), doublage cloison bois dans l'espace bien-être (devis n°11620o), suppression de doublage demi-stil (devis n°11620Pv2),  
- 1 009.40 €HT
- FTM n°50 : habillage en tableau du châssis entre hall d'entrée et halle bassin (devis n°11620s)  
2 778.74 €HT

- FTM n°61 : Peinture sur faïence (devis n°11620w)
 

1 680.00 €HT
- FTM n°68 : Ragréage et sol souple dans bureau, reprise faux-plafond sas des accès aux douches, reprise du faux-plafond du local VDI, reprise de peinture, suppression de couvre-joint (devis n°11620x)
 

1 566.28 €HT

Au global, ces adaptations représentent une moins-value de 441.47 € HT sur le montant du marché, soit une diminution de 0.18 %.

### **ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ**

L'article 5 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	245 092.17 €HT
Montant de l'avenant n°1	38 763.64 € HT
Montant de l'avenant n°2	- 441.47 €HT
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	<b>283 414.34 €HT</b> + 15.63 %

### **ARTICLE 4 – DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution reste inchangé.

### **ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

**Pour le titulaire du marché**  
Pour ALBERT ET RATTIN  
Le gérant

**Pour Grand Chambéry**  
Le Vice-Président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Luc TOURNIAIRE

M. Michel DYEN